

**RESOLUTION
SUR L'ENVIRONNEMENT**

PREOCCUPES

par la crise de l'environnement que connaît actuellement le monde et qui se manifeste à l'échelle planétaire par différents phénomènes : Dégradation de la couche d'ozone, réchauffement de l'atmosphère, déforestation, désertification, épuisement des sols, pollution des eaux et de l'atmosphère, déchets toxiques, braconnage, pluies acides, transfert dans les pays en développement des déchets dangereux ,

CONVAINCUS

que la croissance de tous les pays, notamment ceux en développement ne peut être assurée que par un essor économique fondé sur des politiques de protection et de conservation de l'environnement,

RECONNAISSANT

que tous les Etats du monde doivent observer les normes et les principes existants mais également que de nouveaux principes de droit international doivent être définis en la matière,

NOTANT

les importants progrès réalisés dans la concertation internationale sur les questions d'environnement dont particulièrement les conclusions de la Convention de Vienne sur la protection de la couche d'ozone et du Protocole de Montréal, relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone de même que la constitution du groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat et la tenue à Ottawa de l'Assemblée d'experts juridiques et politiques sur la protection de l'atmosphère,